



2017-2022
CHANGEONS
DE CAP !

Pour une société inclusive et solidaire



Alain Rochon,
Président de l'APF

Les années passent, les politiques alternent et les problèmes demeurent... c'est le constat regrettable que fait l'Association des Paralysés de France à l'occasion de l'élection présidentielle et des législatives de 2017.

En effet, pour un nombre croissant de personnes vivant en France aujourd'hui, en situation de handicap ou non, la réponse décente à des besoins essentiels n'est plus assurée. Des millions de personnes se retrouvent peu à peu exclues de toute vie sociale et citoyenne, voire oubliées.

Facteur aggravant : dans notre société, se diffuse l'idée que les droits des uns se gagnent aux dépens de ceux des autres. Une remise en cause de l'idée même de solidarité qui nous inquiète.

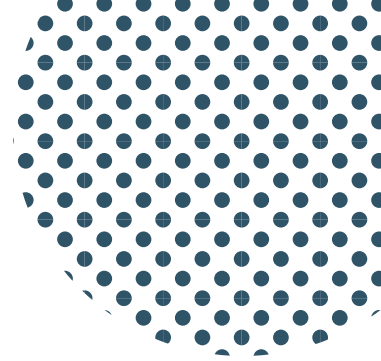
L'APF défend les conditions de vie et la cause des personnes en situation de handicap et de leur famille. Elle a aussi la ferme conviction que c'est l'idée même d'une société inclusive et solidaire, basée sur la reconnaissance et l'effectivité de tous les droits fondamentaux, qui est la clé du vivre et faire ensemble.

Si nos propositions sont basées sur les difficultés vécues par les personnes en situation de handicap et leurs proches et les restrictions de participation subies au quotidien, le handicap n'est, pour autant, qu'un révélateur de problèmes sociaux existants et partagés par d'autres. Il sert d'étalon pour tirer les politiques vers le haut en vue d'une société meilleure pour toutes et tous.

Sans un engagement collectif déterminé, porté par la société tout entière, nous savons que ni notre cause ni celle de toutes les personnes en difficulté aujourd'hui en France ne trouveront de solutions réelles.

Notre projet d'une société inclusive et solidaire, même s'il a un coût, est avant tout un investissement pour le futur de l'ensemble de la population, engendrant des bénéfices évidents sociaux et économiques pour le pays.

Alors, changeons de cap !



#2017Agireensemble

Dès juin 2016, l'APF a lancé sa plateforme collaborative sur 2017agireensemble.fr, ouverte à toutes et tous, pour co-construire les propositions de l'association auprès des candidats à l'élection présidentielle et aux législatives de 2017.

L'APF est partie du constat qu'aujourd'hui les personnes en situation de handicap partagent bon nombre de difficultés avec des millions de citoyennes et de citoyens dans des domaines tels que l'emploi, le logement, le pouvoir d'achat, la mobilité, l'éducation, l'accès aux soins, etc. L'APF a donc élargi son action et son combat au-delà de la question du handicap, au service d'un projet de société plus solidaire, plus humain, plus social.

#2017Agireensemble, c'est agir afin de porter, ensemble, un projet de société dans laquelle chaque personne quels que soient ses capacités, ses déficiences, son origine, son genre, son âge a réellement une place et un avenir !

2017
Agir ensemble

Sommaire



Notre ambition

Pour une société inclusive
et solidaire

P.6&7

1

Pour le respect des libertés et
des droits fondamentaux

P.8&9

2

Pour une société accessible et
conçue pour tout.te.s

P.10&11

3

Pour une éducation et une vie
professionnelle inclusives

P.12&13

4

Pour une protection sociale réelle :
ressources, santé, autonomie

P.14&15

5

Pour une vie sociale et
familiale épanouie

P.16&17

En 2017 : CHANGEONS DE CAP !

P.18&19

POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

Notre ambition

Vivre "comme tout le monde", choisir librement son mode de vie, participer à la vie de la Cité et en être acteurs : c'est tout simplement ce que désirent les personnes en situation de handicap et leurs proches. Pour autant, les personnes en situation de handicap ne veulent pas se battre exclusivement pour elles-mêmes ; elles proposent d'agir pour une société inclusive et solidaire, avec toutes les personnes, concernées ou non par l'exclusion, partageant la volonté d'un autre modèle de "vivre et faire ensemble".



Pour l'APF, une société inclusive et solidaire est une société :

- qui rend effectifs les droits de l'homme ;
- conçue et aménagée pour être accessible à tou.te.s, c'est-à-dire une société qui considère la conception et l'accessibilité universelles comme normes fondamentales de la qualité de vie de tou.te.s. Une société inclusive et solidaire qui doit donc s'inscrire dans les politiques d'aménagement et de développement durable ;
- qui combat les préjugés et les discriminations ;
- qui s'oppose à toute logique d'exclusion et d'injustice sociale ;
- qui affirme et défend la participation sociale de chacun.e, quelles que soient ses capacités et ses déficiences ;
- qui porte une attention et une protection particulières aux enfants, aux femmes et aux personnes les plus vulnérables ;
- dans laquelle chacun.e a sa place et respecte celle des autres.

Cette ambition s'appuie sur le respect effectif des droits fondamentaux, notamment ceux inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Elle rejoint celle de l'Organisation des Nations unies avec sa Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

Nos 5 mesures phares et nos 40 propositions prioritaires

Ce document présente 5 mesures phares et 40 propositions prioritaires élaborées à partir de notre plateforme #2017Agireensemble mise en ligne depuis juin 2016, dans le cadre d'un débat démocratique ouvert à l'ensemble de la société civile.

Nos 5 mesures phares :

- **Créer le fonds public "Objectif accessibilité 2017-2022" :** accessibilité des lieux publics, des transports, des équipements, des logements, des centres de soins...
- **Permettre une éducation inclusive** adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant, de chaque jeune.
- **Lancer un plan d'action pluriannuel de lutte contre le chômage** des personnes en situation de handicap, d'accompagnement et de maintien dans l'emploi.
- **Créer le revenu individuel d'existence** pour les personnes en situation de handicap ne pouvant pas travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie.
- **Créer le "risque autonomie"** afin de financer l'intégralité des dépenses liées aux aides à l'autonomie, quelle que soit l'origine de la situation de handicap et quel que soit l'âge : aides humaines, aides techniques, aménagement du logement ou du véhicule, soutien aux aidants...

Changer de cap dès 2017 et porter au plus haut niveau de l'État une politique du handicap et sociétale résolument ambitieuse nécessitent un certain nombre de dispositions liées à la gouvernance de cette politique.



Pour le respect des libertés et des droits fondamentaux

Constats

Des droits bafoués

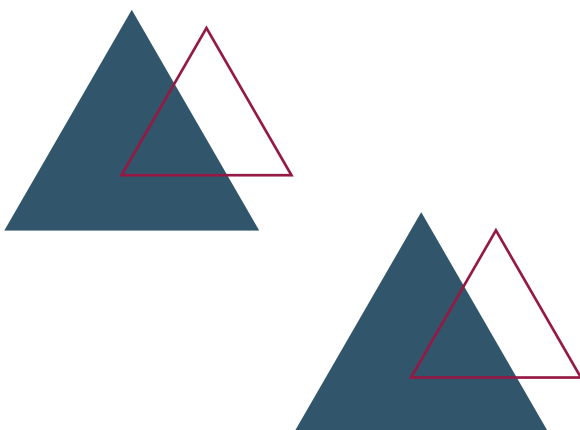
La précarité, l'exclusion, la discrimination, les inégalités, l'intolérance... sont des réalités quotidiennes et permanentes pour des centaines de milliers de personnes en situation de handicap et leurs proches, ainsi que pour des millions de nos concitoyen.ne.s.

Plus de cinq ans après la ratification par la France de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, plus de 10 ans après la loi "handicap" du 11 février 2005, 40 ans après la loi d'orientation de 1975 et 70 ans après la création de la Sécurité sociale, **les libertés et les droits fondamentaux sont inappliqués, voire en régression dans de nombreux domaines** (liberté d'aller et venir, droits civiques, sociaux et économiques, éducation...).

La crise économique ne peut être opposable à l'obligation qui incombe à l'État de rendre effectifs les libertés et les droits fondamentaux sur la base d'égalité avec les autres citoyen.ne.s.

Le handicap
a constitué le
2^e motif de saisine
du Défenseur des droits
pour discrimination
en 2015

Une personne en
situation de handicap
est d'abord une
personne !



Propositions prioritaires de l'APF

En matière de droits fondamentaux

- 1.** Faire appliquer les conventions et traités internationaux relatifs aux droits humains.
- 2.** Appuyer la promotion et la protection des droits de l'homme, en renforçant le travail des institutions nationales de défense des droits de l'homme, en appuyant la participation au dispositif international des droits de l'homme et en intégrant ces droits dans la programmation du développement et les processus de planification nationale.
- 3.** Garantir le principe fondamental selon lequel la personne a le pouvoir de décider pour elle-même de ses droits, y compris pour le droit de vote (notamment pour les personnes sous protection juridique).
- 4.** Rendre obligatoire l'accès de toutes et tous aux débats politiques, aux techniques et bureaux de vote.
- 5.** Prendre en compte la spécificité des personnes en situation de handicap dans le cadre de politiques publiques en direction des réfugiés et des migrants, des personnes sans domicile, des personnes incarcérées...

En matière de justice

- 6.** Garantir l'accès de tou.te.s à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tou.te.s.
- 7.** Améliorer l'accès à la justice et aux voies de recours et aider les personnes à exercer leurs droits.

En matière de lutte contre les discriminations

- 8.** Renforcer la lutte contre toutes les formes de discrimination, étendre les actions de groupe aux discriminations comparables (pas seulement similaires), porter les délais de prescription à cinq ans et majorer les peines et amendes.

Toutes nos propositions
en débat sur
2017agireensemble.fr

En matière d'accès aux droits sociaux

- 9.** Créer des points d'accès unique de proximité à tous les droits communs (social, santé, retraite, chômage...) dans chaque commune, quartier ou communauté de communes, en mutualisant et en coordonnant mieux les dispositifs existants. Multiplier des campagnes simples et concrètes d'information sur les droits.
- 10.** Permettre aux Maisons départementales des personnes handicapées de remplir toutes leurs missions telles que définies par la loi "handicap" de 2005, en renforçant leurs moyens de fonctionnement et en préservant leur mode actuel de gouvernance.



Pour une société accessible, conçue pour tou.te.s

Constats

Des entraves quotidiennes à la liberté de se déplacer et de se loger

Des millions de personnes ne peuvent accéder facilement et en toute autonomie à des lieux publics, des établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, des locaux de travail, des commerces, des cabinets médicaux, des équipements culturels... du fait de leur conception architecturale.

Au quotidien, les citoyen.ne.s ont des difficultés pour se déplacer : manque de moyens de transports ou moyens de transports inaccessibles, détériorés ou trop anciens, coût élevé, trottoirs encombrés et/ou non adaptés aux piétons... L'offre de logements dans le parc privé ou social est insuffisante, notamment dans les principales agglomérations.

Des obstacles réguliers pour accéder aux biens, services et activités

Au-delà de l'accessibilité du cadre bâti et des espaces publics, l'accessibilité universelle des biens, services et activités nécessite :

- une accessibilité à l'information numérique ;
- une signalétique et un langage compréhensibles pour tou.te.s ;
- des personnels formés à l'accueil de toutes les personnes à besoins spécifiques ;
- des modes d'organisation simples et efficaces permettant un accès réel aux biens et services.

Et pourtant :

- L'enjeu de l'accessibilité est perçu comme concernant peu de personnes.
- Les idées préconçues sur le coût de l'accessibilité ou l'inutilité des normes perdurent chez les professionnels du bâtiment et les propriétaires.
- Les pouvoirs publics assouplissent en permanence les règles ouvrant droit à dérogation.
- L'administration manque de moyens pour vérifier les demandes de dérogation qui augmentent.
- On oppose trop souvent les normes relatives à la sécurité aux normes liées à la mise en accessibilité plutôt que de valoriser les bonnes pratiques existantes, permettant ainsi de répondre à cette double exigence sécurité/accessibilité.

100 %
des individus concernés
par l'accessibilité

**Accéder,
c'est exister !**

15 à 20 %
de pertes de marché
touristique en raison
de l'inaccessibilité des
infrastructures



Propositions prioritaires de l'APF

En matière d'accessibilité et de conception universelles

11. Créer un fonds public "Objectif accessibilité 2017-2022" d'aide à l'investissement dans les travaux d'accessibilité universelle et de qualité d'usage pour "tous publics" (établissements recevant du public, logement, voirie, transports, équipements...) avec l'appui de Bpifrance et de la Caisse des Dépôts et Consignations, notamment.

12. Promouvoir la conception et l'accessibilité universelles, la qualité d'usage, l'innovation technologique.

13. Former les professionnels à la conception et à l'accessibilité universelles.

14. Renforcer les obligations et les sanctions, réduire les possibilités de dérogations uniquement aux cas d'impossibilité technique ou de coût disproportionné des travaux.

15. Renforcer et rendre effectif le droit au logement par une loi d'urgence prenant en compte toutes les situations de précarité et de handicap.

Toutes nos propositions
en débat sur
2017agireensemble.fr

Voir aussi le Plaidoyer du Collectif pour une France accessible sur :
collectifpourunefranceaccessible.fr

L'accessibilité, l'innovation technologique :

des opportunités pour le développement de l'économie française

L'accessibilité est un marché créateur d'emplois non délocalisables. Permettre à chaque citoyen.ne d'accéder à tous les services sans difficultés nécessite de moderniser notre pays. Une telle mutation développera le secteur du bâtiment, de l'artisanat, du design industriel, de l'architecture et du tourisme.

La Banque mondiale évalue entre 15 et 20 % les pertes de marché touristique en raison de l'inaccessibilité des infrastructures. La mise en accessibilité de la France permettra d'augmenter la richesse de notre pays. L'accessibilité permettra aussi de dynamiser la consommation et rendra la société plus humaine en posant de fait l'égalité d'accès et d'usage entre tous.e.s.

Au-delà de l'accessibilité du cadre bâti et de ses équipements, l'innovation technologique liée au handicap est une "niche" de développement économique dans de nombreux secteurs : médical, numérique, robotique... Ces innovations technologiques dressent des perspectives nouvelles pour l'accès des personnes en situation de handicap à l'éducation, à l'emploi et à la participation sociale et citoyenne.



Pour une éducation et une vie professionnelle inclusives

Constats

Des jeunes à la marge du système éducatif

Tous les élèves n'ont pas les mêmes chances de réussite à l'école. Des enfants et des jeunes sont encore exclus de l'école ou ont des difficultés pour y être accueillis tout au long de leur parcours scolaire, y compris durant la scolarité obligatoire.

Trop d'enfants ou de jeunes connaissent des difficultés pendant leur scolarité et/ou dans le cadre périscolaire. Des enfants ou des jeunes quittent prématurément l'école, faute de réponse adaptée.

L'orientation est trop souvent subie. Après leur cursus de scolarité obligatoire, les jeunes ont parfois des difficultés à choisir la suite à donner à leurs études ou à accéder à une formation professionnelle ou à l'enseignement supérieur de leur choix.

Des personnes en situation de handicap exclues du monde du travail

Accéder à un emploi est beaucoup plus difficile pour certaines catégories de la population. Parmi elles, les personnes en situation de handicap. Le marché du travail, quant à lui, est de plus en plus sélectif et excluant. De nombreuses catégories de la population sont victimes de préjugés de la part des employeurs, de l'encadrement, voire du collectif de travail.

La survenue de problèmes de santé ou leur aggravation ainsi que l'avancée en âge sont sources de difficultés dans l'exercice d'une activité professionnelle. Sans compter que l'exercice même de ce travail peut être à l'origine de ces problèmes ou les accroître. Le maintien dans l'emploi est alors en jeu car à défaut, le prix à payer pour les personnes concernées peut aller jusqu'à la perte de l'emploi, à l'exclusion professionnelle et sociale plus ou moins durable.

Plus d'1 élève
en situation de handicap
sur 2 quitte l'école
avant 10 ans selon le
ministère de l'Éducation

L'école inclusive,
c'est l'école qui
s'adapte
aux rythmes et
besoins spécifiques
de chaque enfant et
non l'inverse

18 %
des personnes en situation
de handicap sont
au chômage,
le double du taux
de chômage de l'ensemble
de la population

Situation de handicap
ne signifie pas
incompétence !



Propositions prioritaires de l'APF

En matière d'éducation

16. Prévoir une formation initiale et continue des enseignants et des professionnels de l'éducation à la diversité des enfants et des jeunes et aux adaptations pédagogiques.

17. Fournir aux enseignants les appuis techniques et humains nécessaires pour répondre à la diversité des élèves accueillis : généraliser le dispositif de l'Éducation nationale "plus de maîtres que de places", instaurer des enseignants ressources dans chaque académie et renforcer le dispositif des accompagnants des élèves en situation du handicap (nombre, formation, statuts...).

En matière d'emploi

18. Réduire le taux de chômage des personnes en situation de handicap de 50 % en lançant un plan d'action pluriannuel de lutte contre le chômage et pour l'inclusion professionnelle durable des personnes en situation de handicap.


19. Lutter contre les discriminations, les préjugés et la présomption d'inefficacité par la promotion de la diversité dans les entreprises : actions de sensibilisation, engagements...

20. Sécuriser et garantir les moyens d'action des fonds d'intervention privé et public pour l'emploi des personnes handicapées.

21. Soutenir les solutions de sécurisation des parcours, d'accès à l'emploi, d'évolution professionnelle, de maintien ou de retour à l'emploi en modifiant les pratiques et dispositifs d'accompagnement des salariés et des employeurs, en développant la qualification et en fluidifiant les transitions professionnelles tant des personnes en situation de handicap que des proches aidants.



Toutes nos propositions
en débat sur
2017agireensemble.fr



22. Développer le nouveau dispositif "emploi accompagné" (dispositif d'appui auprès des salariés en situation de handicap et de leur employeur) en augmentant la participation financière de l'État.

23. Soutenir le développement des entreprises adaptées (entreprises qui emploient essentiellement des salariés en situation de handicap) par une augmentation des aides financières pour la création d'emploi de personnes en situation de handicap dans ces entreprises et le soutien à l'investissement et poursuivre l'appui au secteur protégé (Ésat - Établissements et services d'aide par le travail).



Pour une protection sociale réelle : ressources, santé, autonomie

Constats

Des conditions de vie intolérables et qui se dégradent

En France, 14 % des personnes vivent en situation de pauvreté. Le Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté a contenu la situation sans s'attaquer aux causes réelles. Après deux années d'inflation négative, les prix à la consommation augmentent avec des conséquences pour le pouvoir d'achat des ménages qui sont de plus frappés par un gel de leurs ressources (allocations, salaires...). **Pouvoir d'achat et niveau de vie baissent. Plus de 10 millions de personnes vivent avec des allocations,** des pensions ou des rentes dont le montant est situé en dessous du seuil de pauvreté (soit 1 008 euros par mois).

De très nombreuses personnes ne peuvent pas ou plus travailler ou réduisent considérablement leur temps de travail en raison d'une maladie, d'un handicap, de l'âge et/ou de l'environnement familial (aidants de personnes âgées ou malades, par exemple). Le coût des dépenses directes ou indirectes pèse lourdement sur les budgets des personnes concernées.

Des restes à charge indécents de dépenses de santé ou d'aides à l'autonomie

Les restes à charge en matière de dépenses de santé (soins, médicaments...) **ou liées à la perte d'autonomie** (aides humaines, aides techniques, aménagement du logement ou du véhicule...) **sont trop partiellement** (ou pas, voire plus du tout) **financés par la solidarité nationale.**

Des inégalités sociales et territoriales en santé insupportables

Alors que la France s'enorgueillit de disposer de l'un des meilleurs systèmes de santé au monde, paradoxalement **les inégalités sociales et territoriales en santé se renforcent. De trop nombreuses personnes rencontrent des difficultés pour accéder aux soins, à la prévention et au dépistage.**

9 000 000
de personnes vivent
en dessous du seuil de
pauvreté, dont
plus d'1 million
en situation de handicap

**Handicap/maladie
invalidante
+ pauvreté =
Double peine !**

1 femme sur 3
n'est pas dépistée pour le
cancer du col de l'utérus

**Ce sont ceux qui
ont le plus besoin
de soins qui y ont le
moins accès !**

Propositions prioritaires de l'APF

En matière de politique de solidarité et de protection sociale

24. Élargir le financement de la Sécurité sociale : prendre en compte les revenus du capital et du patrimoine ainsi que la totalité de la valeur ajoutée des entreprises, en modulant selon leur responsabilité sociale et environnementale.

Les dépenses liées à la solidarité nationale doivent être perçues comme un investissement pour la croissance économique (création d'emplois non délocalisables, aides financières réinjectées dans la consommation...) et le développement de la qualité de vie des citoyens (prévention des risques en matière de santé et de vieillissement...).


En matière de ressources

25. Créer le revenu individuel d'existence pour les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas ou plus travailler.

En matière d'aide et d'accompagnement à l'autonomie

26. Créer le "risque autonomie" afin de financer l'intégralité des dépenses liées aux aides à l'autonomie, quelle que soit l'origine de la situation de handicap et quel que soit l'âge : aides humaines, aides techniques, participation sociale, aménagement du logement ou du véhicule...

27. Développer une offre de service d'accompagnement de proximité, de qualité, modulable afin d'apporter une "réponse adaptée et accompagnée pour tous" quel que soit le lieu de vie des personnes concernées, en prenant en compte leurs aspirations.



Toutes nos propositions
en débat sur
2017agireensemble.fr

28. Faciliter le développement des formules "d'habitat inclusif", dispositif de logements regroupés permettant aux personnes en situation de handicap de mutualiser des aides humaines et de l'accompagnement dans le respect des droits individuels des personnes.

En matière d'accès à la santé

29. Faire respecter l'obligation d'accessibilité des locaux pour tous les lieux et centres de soins, généralistes et spécialistes.

30. Rendre obligatoire l'accessibilité des équipements de soins et d'examen ainsi que les dispositifs de prévention.

31. Lutter efficacement contre les déserts médicaux, en favorisant notamment l'installation de maisons de santé multidisciplinaires.

32. Former le personnel médical et paramédical à l'accueil de publics à besoins spécifiques.

33. Garantir l'accès aux soins en généralisant la couverture médicale universelle complémentaire pour toutes les personnes ayant des ressources en dessous du seuil de pauvreté.

OBJECTIF : Zéro personne en situation de handicap sous le seuil de pauvreté

Tout en s'inscrivant dans une stratégie générale de lutte contre la pauvreté, l'APF appelle à la création du REVENU INDIVIDUEL D'EXISTENCE pour toutes les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas ou plus travailler.

Un revenu :

- au moins égal au seuil de pauvreté ;
- déconnecté du revenu du/de la conjoint.e, du/de la concubin.e, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu ou encore des personnes vivant sous le même toit et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers) ;
- maintenant les droits connexes (santé, logement...);
- avec des compléments (charges indirectes liées au handicap, liées aux conditions de vie).



Pour une vie sociale et familiale épanouie

Constats

Des activités sociales qui rassemblent... mais excluent aussi

L'isolement social est l'un des plus grands maux de notre époque. Il touche des millions de personnes. L'accès aux loisirs, à la culture, au sport et aux vacances coûte cher et les lieux ne sont pas adaptés à tou.te.s. Cela limite, dans de nombreuses situations, leur pratique. Pourtant, la vie sociale et les loisirs ne sont pas un luxe mais une partie intégrante du bien-être et de l'épanouissement personnel. Les outils numériques, moyens de lutter contre l'isolement, ne sont pas toujours accessibles financièrement ni adaptés ou adaptables à l'utilisation par tou.te.s.

Des familles face aux défis de la vie

La survenue de la perte d'autonomie et de la dépendance, liées à la maladie, au handicap, à l'âge, au sein d'une famille peut représenter une véritable épreuve. Les repères et projets sont bouleversés. Chaque membre de la famille peut se retrouver en situation de fatigue physique, morale et/ou psychologique, conduisant parfois à l'isolement ou à la rupture.

Être parent et en situation de handicap, ce sont des défis (psychologiques, matériels, financiers...) à relever en permanence, des premières consultations avant accouchement à l'éducation dans les premiers âges de la vie.

Les standards et normes physiques véhiculés par la société et les médias sont un frein à l'acceptation de l'autre dans ses différences. Et certaines personnes en situation de handicap, très dépendantes, ne peuvent avoir accès à une vie affective et sexuelle.

Plus de **360 000** personnes sont isolées, exclues de toute vie sociale du fait de leur handicap

L'accès à la culture, aux loisirs, aux sports... en spectateur et en acteur !

8,3 millions de proches aidants et aidants familiaux en France

Les aidants aussi ont besoin d'aide !



Propositions prioritaires de l'APF

En matière de vie sociale

34. Créer un chéquier "Vacances, Culture, Sport et Loisirs" à destination des personnes ayant des ressources en dessous du seuil de pauvreté.

35. Soutenir l'engagement associatif bénévole : élargissement du congé de représentation, augmentation du financement de la formation des bénévoles, meilleure prise en compte de cette participation sociale dans le cadre de la prestation de compensation du handicap...

36. Prendre en compte les situations de handicap dans les programmes de lutte contre la fracture numérique : accessibilité des lieux et de formation, pédagogie adaptée, financement des outils et interfaces numériques adaptés...

En matière de vie familiale

37. Élargir les droits et aides spécifiques des proches aidants dans différents domaines : vie professionnelle, santé, information et formation, soutien moral et accompagnement...

38. Développer l'accueil temporaire et des solutions de répit pour les proches des personnes en situation de handicap.

39. Élargir le périmètre de la prestation de compensation du handicap à l'aide à la parentalité.

En matière de vie affective et sexuelle

40. Faire évoluer la réglementation pour la création de services d'accompagnement sexuel (services d'information, d'aide à la formulation de la demande de la personne en situation de handicap et de mise en relation).

Toutes nos propositions
en débat sur
2017agirensemble.fr



En 2017 : CHANGEONS DE CAP !

12 millions de personnes sont concernées par le handicap en France.

Et elles sont souvent oubliées des politiques publiques locales et nationales. Elles exigent davantage de considération et une politique publique à la hauteur des enjeux et du nombre des personnes concernées.

Le débat qui s'ouvre dans le cadre de l'élection présidentielle et des législatives est l'occasion de **fixer un nouveau cap POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DU HANDICAP.**

Cette politique ambitieuse doit être portée et impulsée au plus haut niveau de l'État et par l'ensemble des membres du gouvernement, en accentuant la dynamique inclusive dans toutes les politiques publiques, en concertation avec les associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leur famille.

C'est pourquoi l'APF propose pour accompagner cette ambition d'une nouvelle politique du handicap en France de :

- **Déclarer le handicap comme un chantier prioritaire du prochain quinquennat.**
- **Organiser une conférence nationale du handicap avant la fin de l'année 2017, puis tous les trois ans, dressant, *via* des états généraux du handicap dans toutes les régions, le bilan "handicap et société" de la France depuis la loi du 11 février 2005 et fixant le cap pour le quinquennat.**
- **Organiser au minimum chaque année un comité interministériel du handicap piloté par le Premier ministre et réunissant tous les ministres pour le suivi de la mise en œuvre des orientations de la conférence nationale du handicap.**
- **Octroyer un rôle accru au Conseil national consultatif des personnes handicapées dans le cadre d'une méthode de concertation renouvelée (avis, réflexions, orientations et prospectives...) :**
 - en réaffirmant la place centrale des représentants associatifs des personnes en situation de handicap et de leur famille, tout en garantissant l'expression en son sein des autres acteurs de la société civile qui le composent ;
 - en renforçant ses moyens de fonctionnement ;
 - en l'associant plus en amont dans l'élaboration des textes qui le concernent.
- **Renforcer les missions et les moyens de la CNSA, acteur majeur dans le secteur du handicap tant sur le plan de l'accompagnement médico-social que sur les dispositifs d'accès aux droits spécifiques, en particulier du droit à compensation.**
- **Accorder des moyens conséquents à la recherche sur les situations de handicap et développer l'information statistique sur le handicap.**
- **Élaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pertinents afin de mieux piloter, évaluer et ajuster la politique du handicap.**
- **Positionner la France comme porteuse d'une politique ambitieuse du handicap au niveau européen.**

Porter cette ambition, prendre résolument ce nouveau cap pour une société inclusive et solidaire, c'est investir aujourd'hui dans une société en transition dont la diversité des femmes et des hommes constitue la plus grande richesse.

Retrouvez ce document et sa synthèse en téléchargement sur
apf.asso.fr

Présentation de l'APF

Association créée en 1933 et reconnue d'utilité publique

Un mouvement associatif démocratique de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille.

Un projet associatif d'intérêt général pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie.

Des délégations, établissements, services et entreprises adaptées qui agissent en faveur de l'inclusion dans tous les domaines de la vie.

L'APF en chiffres

23 120 adhérents, **30 000** usagers, **14 150** salariés, **25 000** bénévoles, **500** structures.

L'APF sur le Web

- Le site institutionnel : apf.asso.fr
- Le site du bi-média *Faire Face* : faire-face.fr
- La page Facebook : facebook.com/associationdesparalysesdefrance
- Le compte Twitter : twitter.com/apfhandicap
- La web TV : youtube.com/APFhandicap

